



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 26 OCTOBRE 2009

Nombre de Conseillers

| | |
|-------------|----|
| EN EXERCICE | 29 |
| PRESENTS | 25 |
| ABSENTS | 4 |
| VOTANTS | 29 |

Le 26 octobre 2009 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2009
Date d'affichage : 02 novembre 2009

Présents : Mr Jacques DALMONT, Mme Noëlle POIRIER, Mr Michel MARY, Mme Brigitte RADIGUE-LOUVEL, Mr Jean-Luc DELAHAIE, Mme Thérèse LETINTURIER, Mr Didier THEVENARD, Mme Marie-Claire BOUDANT, Mr Franck QUERU, Mme Annick JARRY, Mr Jacques LEBIGOT, Mr François POINSIGNON, Mr Yves LE PAPE, Mme Claude ROYER, Mr Christian VAN AERDEN, Mr Jacky CLEMENT, Mme Martine QUENTIN, Mr Thierry GIBIER, Mme Louisa MAGHNINI, Mme Nicole MOTIN, Mr René LE MORE, Mme Paulette RAMOND, Mr Yves JEANNE, Mr Thierry DECOURCELLE, Mme Maryline FONTAINE

Absents : Mr Guy FERON, Mme Danielle LETISSIER, Mme Sabrina BIODORE, Mr Pierre DEVALLOIS

Procurations : Mr FERON avait délégué ses pouvoirs à Mr LE PAPE, Mme LETISSIER avait délégué ses pouvoirs à Mme POIRIER, Mme BIODORE avait délégué ses pouvoirs à Mme JARRY, Mr DEVALLOIS avait délégué ses pouvoirs à Mme MOTIN

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-15 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MADAME THERESE LETINTURIER EST ELUE SECRETAIRE DE SEANCE, ET CECI A L'UNANIMITE DES VOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA FERTE-MACE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS – INCIDENCE SUR LES SYNDICATS MIXTES : DEMANDE D'ADHESION AU SIRTOM DE LA REGION FLERS-CONDE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 24 voix pour et 5 absentions :

- **Décide de solliciter l'adhésion directe de la Commune au Sirtom de la région Flers-Condé à la date qui sera fixée par arrêté préfectoral**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.**

RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA FERTE-MACE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS – INCIDENCE SUR LES SYNDICATS MIXTES : SIRTOM D'ANDAINES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 24 voix pour et 5 absentions :

- **Décide de ne pas solliciter l'adhésion directe de la Commune au Sirtom d'Andaines**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.**

RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA FERTE-MACE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS – INCIDENCE SUR LES SYNDICATS MIXTES : SMICO

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de ne pas solliciter l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans l'Orne (SMICO)**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.**

RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA FERTE-MACE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS – INCIDENCE SUR LES SYNDICATS MIXTES : SYNDICAT POUR L'AERODROME DE BAGNOLES/COUTERNE/LA FERTE-MACE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de solliciter l'adhésion de la Commune au Syndicat pour l'Aérodrome de Bagnoles/ Couterne/ La Ferté-Macé**
- **Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.**

TRAVAUX DE REPARATION DE L'EQUIPEMENT DE SIGNALISATION RUE FELIX DESAUNAY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Confirme l'arrêté du maire en date du 4 septembre 2009 mettant en demeure à la communauté de communes de procéder à la réparation de cet équipement**
- **Décide de procéder à la réparation dudit équipement en lieu et place de la Communauté de Communes du Pays Fertois**
- **Charge Monsieur le Maire d'obtenir le recouvrement des travaux effectués auprès du Président de la Communauté de Communes et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier**

DEMISSION DU LABEL « STATION VERTE DE VACANCES »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la démission du label « station verte de vacances »
- Charge Monsieur le Maire de signifier cette décision à la Fédération Française des Stations Vertes et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ORNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la conclusion du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée de 4 ans, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2009.
- Charge Monsieur le Maire de signer le contrat et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la conclusion d'une convention cadre de disponibilité des sapeurs pompiers volontaires avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Charge Monsieur le Maire de signer la convention type et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne fin de ce dossier

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MUNICIPALE JACQUES ROUSSEAU

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 voix contre :

- Valide la convention type de mise à disposition de la salle Jacques Rousseau
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention lors de chaque mise à disposition

SIGNATURE D'UNE EXTENSION DE CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'extension de la convention CV 130 704, conclue avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, à la salle de remise en forme
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF KARTA PLUS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le renouvellement du dispositif Karta plus selon les modalités détaillées ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de Flers et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF CARTATOO

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la signature de la convention avec le Conseil Régional de Basse-Normandie, dans le cadre du dispositif cartatoo,
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

AUTORISATION PERMANENTE ACCORDEE AU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LES ACTES DE POURSUITE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde à Madame Martine BENGUIGUI, trésorière municipale, une autorisation permanente de poursuivre par voie de commandement et d'opposition à tiers détenteur
- Précise que cette autorisation sera valide durant l'exercice des fonctions de trésorière municipale de Madame BENGUIGUI au sein des services de trésorerie de la Ferté-Macé
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

GRATUITE DE LA SALLE ROSSOLINI ET DE LA SALLE DES GITES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder la gratuité de la salle Rossolini et de la salle des gîtes dans les conditions précitées

ORGANISATION D'UN ENDURO PECHE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la mise à disposition gratuite de la salle des gîtes, au profit de l'association Carp'Eau 61, afin d'organiser l'enduro pêche des 6, 7 et 8 novembre 2009
- Décide de fixer le droit de pêche à 10 € qui sera reversé sous forme de subvention exceptionnelle au profit de l'Association Française de Myopathie
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

TARIFS DU SALON DE L'HABITAT 2010

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte les tarifs du Salon de l'Habitat 2010 ci-dessus énoncés
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

SAISON CULTURELLE : TARIF EXONERE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'ajouter un tarif exonéré pour la distribution de billets dans le cadre de la saison culturelle 2009-2010.
- Précise qu'il s'agira de 20 exonérations maximum (presse, producteur, invités divers), hors clause prévue dans le contrat avec le producteur

- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

BUDGET VILLE 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 27 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve la décision modificative n°3, du budget ville, selon le tableau ci-annexé.

BUDGET EAU 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°3, du budget eau, selon le tableau ci-annexé

BUDGET ASSAINISSEMENT 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°3, du budget assainissement, selon le tableau ci-annexé

BUDGET LOUEUR D'IMMEUBLES 2009 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°2, du budget loueur d'immeubles, selon le tableau ci-annexé